

Réunion du conseil Municipal du mercredi 19 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Eric SEGARD, Maire.

Conseillers présents : M. Ségard, M. Decourtil, Mme Vérité, Mme Pauvert-Rémy, M. Bray, M. Cerclé, Mme Drouilleaux, M. Fleury, M. Gehan, Mme Leclerc, M. Masson, Mme Turlin.

Conseillers absents : M. Bouvet (pouvoir à M. Cerclé), Mme. Clément, M. Deraeve (pouvoir à M. Decourtil), Mme Levesque

Secrétaire de séance : M. Masson

Les comptes-rendus du conseil municipal du 15 mars 2024 et du 22 mars 2024 sont approuvés à l'unanimité.

1/ Tarif cimetière (colombarium) :

La Commune va faire poser des cases colombarium au cimetière. Un tarif spécifique sera appliqué pour les personnes souhaitant prendre une case colombarium pour une durée de 30 ans ou de 50 ans.

Le prix de revient de la case colombarium est de 1144 € hors taxe (le tarif de la concession est de 300 € pour 30 ans et de 500 € pour 50 ans)

Le renouvellement d'une case colombarium (30 ou 50 ans) sera au même tarif que pour les concessions.

| Tarifs cimetière | Tarif en vigueur |
|--|---|
| Concession 30 ans | 300 € |
| Concession 50 ans | 500 € |
| Superposition | 155 € (180 € dans concession perpétuelle) |
| Emplacement caverne | 300 € (30 ans) et 500 € (50 ans) |
| Renouvellement colombarium ou caverne (30 ans) | 300 € (30 ans) et 500 € (50 ans) |
| Case colombarium (30 ans) | 1444 € |
| Case colombarium (50 ans) | 1644 € |

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité les tarifs du cimetière applicables à compter du 1/7/2024.

2/ Modification des statuts de la Communauté de communes :

Le Conseil communautaire a adopté par délibération du 21 mars 2024 la modification des statuts prenant acte du changement d'adresse du siège de la Communauté de communes (transféré au 22 rue de Savonnière à Epernon).

La délibération de modification des statuts a été notifiée le 9 avril, le conseil municipal dispose d'un délai de 3 mois pour approuver la modification des statuts.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts de la Communauté de communes.

3/ Rapport d'activités CDS Chimirec :

L'entreprise CDS Chimirec a transmis pour information son rapport d'activité 2023.

L'entreprise emploie 47 salariés. Le site a pris en charge environ 7300 tonnes de déchets en 2023.

Un arrêté préfectoral a été pris en 2023 pour autoriser notamment la modification des accès pour faciliter les opérations de réception et d'expédition des déchets, la création de nouvelles zones de stockage.

Les principaux types de déchets pris en charge sur le site sont les suivants : déchets cosmétiques non dangereux, emballages souillés, solvants, eaux souillées...

4/ Questions diverses :

Agenda :

Elections législatives du dimanche 30 juin et du dimanche 7 juillet.

Conseil d'école le lundi 24 juin

Réunion du SIRP le mercredi 26 juin 2024

Feu d'artifice au stade et bal des pompiers le samedi 13 juillet 2024

M. SEGARD

M. DECOURTIL

MME VERITE

MME PAUVERT-REMY

M. MASSON

M. BRAY

M. CERCLE

MME DROUILLEAUX

M. FLEURY

M. GEHAN

MME LECLERC

MME TURLIN